

2022/049
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues
31 août 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 15 Date de la convocation : 29 août 2022
En exercice..... 15 Date d'affichage : 29 août 2022
Qui ont pris part à la délibération..... 13

L'an deux mil vingt-deux et le trente et un août à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque conformément à l'article 9 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Présents : PAUL Patricia, Marc DINI, SANTUCCI Christine, DJAKOVIC Emmanuel , BERGNA François, DOULIERY Patrick, CASTA Hélène, Anne-Marie MONTANO, Philippe VUILQUE

Absents :

Absent (s) excusé (s) : CAGINICOLAU Sylvie , MATHIEU Sylvie ,

Procurations : BENFERHAT Khaled à VUILQUE Philippe, MEOLA Serge à DINI Marc, VALETTE Emilie à SANTUCCI Christine, PREVOST Steve à PAUL Patricia,

Anne-Marie MONTANO a été désignée secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2022/049	Création d'un poste permanent d'Attaché Territorial

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer un emploi permanent d'attaché territorial ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-14 ;

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Considérant la nécessité de créer un poste d'attaché territorial, afin d'assurer les missions de secrétaire de mairie,

PROPOSE :

- la création d'un emploi permanent de Secrétaire de Mairie à temps complet
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois administratif, au grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le 01/09/2022

ID : 004-210401782-20220831-2022_049-DE



Responsable des affaires générales ; Gestionnaire des assurances, locaux, équipements communaux ; Gestion des marchés public et demandes de financements ; Gestion des services du personnel ; Gestion de l'urbanisme ; Gestion de l'Etat civil et des élections ; Gestion des finances publiques.

- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer, à compter du 01/09/2022, un emploi d'attaché territorial à temps complet,
- **DIT** que cet emploi sera déclaré pour publicité auprès du Centre de Gestion,
- **CHARGE** Madame le Maire de pourvoir à cet emploi dans les conditions statutaires,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, PAUL Patricia

